



## SOMMAIRE

	pages
<b>ÉDITO</b>	1
<b>COLLOQUE</b> 24 mai 2019, à Paris – L'expert, sans cesse requis, dont le statut reste à affirmer	2 à 4
<b>COMMUNIQUÉ DU SPF</b> – Nouvelle agression d'un psychiatre dans le cadre d'une expertise	5
<b>ON EN PARLE</b> – Expérimentation 2018	6-7
<b>HOMMAGE</b> – Pour Marcel SASSOLAS	8-9
<b>COLLOQUE</b> 14 juin 2019, à Paris – Droit de l'enfant et psychiatrie	10 à 12
<b>SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS</b> – Actualités professionnelles – Cotisation	13 14
<b>LIVRES EN IMPRESSIONS</b> – Ce que le nazisme a fait à la psychanalyse	15
<b>RELIRE</b> – Pandora, la première femme	16-17
<b>PAS DE DISCOURS SANS LECTURE</b> – Ouvrages récemment parus	18
<b>DESSINS</b> – À la recherche de ma tête	19
<b>PSYCHIATRIE FRANÇAISE</b> – N° 4/17 : Souvenirs et reviviscences	20
<b>PETITES ANNONCES</b>	21
<b>LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE</b> – Formations, réunions et colloques	22-23
<b>SISM</b> Du 18 au 31 mars 2019 – Santé mentale à l'ère du numérique	24

## ÉDITORIAL

Jean-Yves COZIC\*

Cette année encore, comme lors des deux précédentes, nous vous invitons à une journée de colloque sur le thème de l'expertise, le 24 mai 2019.

Depuis longtemps, l'AFP et le SPF s'attachent à explorer ce champ des pratiques possibles mais aussi à agir pour qu'enfin les experts bénéficient d'un vrai statut, clair et durable, sans incessantes remises en question. L'an passé a encore été marqué par une offensive administrativo-législative contre laquelle il a fallu lutter afin de sauvegarder, notamment, l'état de collaborateur occasionnel du service public. Une disposition avait en effet été insidieusement glissée dans un texte débattu à la Chambre, disposition qui remettait en cause la possibilité pour les praticiens de poursuivre l'activité expertale.

Lors de notre colloque, il sera question de cet aspect statutaire mais aussi, bien entendu, d'aspects théoriques et pratiques de l'expertise, psychiatrique et psychologique.

Cette pratique nous donne accès à un champ que l'on ne rencontre guère dans l'exercice habituel. C'est l'occasion de réfléchir aux mécanismes du passage à l'acte. C'est aussi parfois, pour le mis en examen, une étape pré-thérapeutique. De plus, dans cette mise à disposition de ses compétences au service de la Justice, l'expert doit s'exprimer dans une langue claire et compréhensible par tous.

Rejoignez-nous le 24 mai !

\* Président de l'Association Française de Psychiatrie.